

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA  
DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la signature de l'accord-cadre à bons de commande de prestations de services lié à l'entretien des espaces verts intercommunaux sur les sites du service des eaux et de l'assainissement est attribué à la société « EURL Bourgoin – 87200 Saint-Junien » pour un montant global prévisionnel de 33 680.00 € hors taxes ; les prestations sont programmées du 27 mai 2024 au 31 mars 2025 – Décision n° 2024/115 du 22 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention avec l'Union Départementale des Premiers Secours de la Haute-Vienne (UDPS) représentée par son directeur en exercice M. Pierre CHEVALIER pour une formation 'sensibilisation au maniement des extincteurs' le samedi 21 septembre 2024, pour un montant de 474 euros TTC – Décision n° 2024/116 du 23 mai 2024 ;

. à la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de l'épicerie solidaire intercommunale – Décision n° 2024/117 du 28 mai 2024 ;

. à la suppression de la sous-régie de recettes 'aire de camping-cars à Oradour-sur-Glane' qui avait été instituée pour l'encaissement des produits liés à la vente de jetons donnant accès aux bornes d'eau et d'électricité – Décision n° 2024/118 du 28 mai 2024 ;

. à la suppression de la sous-régie de recettes 'aire de camping-cars a Rochechouart' qui avait été instituée pour l'encaissement des produits liés à la vente de jetons donnant accès aux bornes d'eau et d'électricité – Décision n° 2024/119 du 28 mai 2024 ;

. à la suppression de la sous-régie de recettes 'aire de camping-cars à Saint Junien' qui avait été instituée pour l'encaissement des produits liés à la vente de jetons donnant accès aux bornes d'eau et d'électricité, – Décision n° 2024/120 du 28 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention 'challenge de la mobilité 2024 – mise à disposition de vélos à assistance électrique' avec les agents de la communauté de communes Porte Océane du Limousin et de la commune de Saint-Junien, désireux de tester les vélos à assistance électrique dans le cadre du challenge pour réaliser leurs trajets domicile/travail – Décision n° 2024/121 du 30 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle du mur d'escalade mobile (GD-909-BM) et ses avenants éventuels pour l'organisation des olympiades des familles le 30 juin 2024 et la journée de la flamme olympique du 26 août 2024. Le mur d'escalade mobile sera mis à disposition de la mairie de Limoges représentée par son maire en exercice M. LOMBERTIE Emile-Roger – Décision n° 2024/122 du 30 mai 2024 ;

. à la signature d'une convention avec la commune de Chéronnac représentée par son maire en exercice monsieur Raymond VOUZELLAUD, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 13 août au 4 septembre 2024 – Décision n° 2024/135 du 5 juin 2024 ;

. à la signature d'une convention avec la commune de Javerdat représentée par sa maire en exercice madame Valérie PARPEIX, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 23 juillet au 6 août 2024, – Décision n° 2024/136 du 5 juin 2024 ;

. à la signature d'une convention avec la commune de Vayres représentée par sa maire en exercice madame Vanessa LANETTE MICHAUT, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 12 juillet au 23 juillet 2024 – Décision n° 2024/137 du 5 juin 2024 ;

- . à la signature d'une convention avec la commune de Saillat-sur-Vienne représentée par son maire en exercice monsieur Pascal CLUZEAU, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 3 juillet au 12 juillet 2024 – Décision n° 2024/138 du 5 juin 2024 ;
- . à la signature d'une convention avec la commune de Saint-Brice-sur-Vienne représentée par sa maire en exercice madame Laetitia CALENDREAU, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 10 août au 13 août 2024 – Décision n° 2024/139 du 5 juin 2024 ;
- . à la signature d'une convention avec la commune de Saint-Victurnien représentée par son maire en exercice monsieur Jean DUCHAMBON, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 6 août au 10 août 2024 – Décision n° 2024/140 du 5 juin 2024 ;
- . à la modification de l'acte constitutif de la sous-régie de recettes de l'aire de camping-cars à St Victurnien – Décision n° 2024/141 du 6 juin 2024 ;
- . à la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes des aires de camping-cars – Décision n° 2024/142 du 6 juin 2024 ;
- . à la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes 'Espace Paul Pellas Billetterie – Décision n° 2024/143 du 6 juin 2024 ;
- . à la suppression de la régie de recettes n°50015 'Boutique de l'Espace Paul Pellas' pour l'encaissement du produit des ventes réalisées à la réserve naturelle – Décision n° 2024/144 du 6 juin 2024 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition de l'amphithéâtre à titre gratuit avec la Mégisserie représentée par sa directrice en exercice, Madame Laëtitia DELPECH, les 7 et 9 juin 2024, d'une convention avec la commune de Saint-Brice-sur-Vienne représentée par sa maire en exercice madame Laetitia CALENDREAU, relative au prêt de matériel de tri du Syded du 10 août au 13 août 2024 – Décision n° 2024/145 du 12 juin 2024 ;
- . à la signature avec la société Camping-Car Park :
  - d'un contrat d'abonnement LYRA, lié à l'automate de paiement CCP, qui garantit la sécurisation des données bancaires et télécollectes pour un montant mensuel de 27 € HT d'un contrat d'abonnement WIFI, lié à la fourniture du système WIFI sécurisé pour un montant mensuel de 29 € HT ; d'un contrat de location de routeur et un abonnement 4G pour un montant mensuel de 97 € HT, dans l'attente de l'extension du réseau fibre optique dans le cadre du déploiement Amel pour raccorder ce site par un abonnement FTTH – Décision n° 2024/146 du 13 juin 2024 ;
- . à la signature d'une convention de co-financement pour l'acquisition de poubelles « duo » avec le SYDED (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés) en vue d'une prise en charge de 50% des coûts d'achats par le SYDED, avec effet à la date exécutoire de signature – Décision n° 2024/147 du 17 juin 2024 ;
- . à la signature d'une convention de mise à disposition d'un local avec la mairie de Vayres pour un montant annuel de 2160 € TTC, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 – Décision n° 2024/148 du 17 juin 2024 ;

Information portée à la connaissance de l'assemblée communautaire le 25 juin 2024,  
Le Président,